

AMAP du Potager
3 Place Dewailly
80 000 AMIENS

Référente: Emilie HERMEL
Port. 06.83 20 91 99
hermel.emilie@gmail.com
amap@amapdupotager.fr
Site : www.amapdupotager.fr



Entrepreneur individuel
PHILIPPE BEQUET
n° SIRET : 53981144800015
29 route de Daours
80115 Pont Noyelle
Port. 06.86.53.77.11
[www.facebook.com/
mielleriedelhalluette](https://www.facebook.com/mielleriedelhalluette)

Contrat d'engagement « Miel » « Saison 2023/2024»

Les signataires du présent contrat s'engagent à respecter les principes et engagements définis dans la charte des AMAP (Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne), disponible auprès de l'association ou du réseau FAMAPP.

Engagements de l'apiculteur :

- Livrer aux dates prévues sur le calendrier joint, des produits de qualité, issus de la production de sa miellerie.
- Être transparent sur la qualité de ses miels, le mode de fixation du prix et ses méthodes de travail.
- Être présent aux distributions, donner régulièrement des nouvelles de sa production.
- Assister à l'AG de l'Amap, si possible.
- Accueillir, sur l'exploitation, les adhérents à l'AMAP sur demande et RDV.

Engagements de l'adhérent :

- Être adhérent de l'AMAP du POTAGER (cotisation annuelle de 12€).
- Prépayer tous ses produits/son panier pour la saison en cours.
- Assurer au moins une permanence de distribution dans la saison.
- En cas d'absence, c'est à l'adhérent de s'assurer de trouver un remplaçant pour faire prendre son produit/son panier (trocpanier permet de revendre ou d'échanger son produit en écrivant un mail à trocpanier-amap-du-potager@googlegroups.com).
- Tout produit non retiré ne pourra être récupéré.
- Dans la mesure du possible, participer régulièrement aux réunions de fin de saison, d'assemblée générale, et/ou exceptionnelles.

Engagements communs :

- Les partenaires s'engagent à partager les risques et bénéfices naturels liés à l'activité agricole, de transformation et à faire part au collectif des soucis rencontrés.
- Aucune décision entraînant un changement majeur dans les engagements ci-dessus ne sera prise sans concertation entre les consommateurs (ou leur représentant) et l'apiculteur.

Produits proposés :

- Miel de printemps 500g ou 1kg
- Miel d'été toutes fleurs 500g ou 1kg
- Miel de tilleul de Picardie 500g ou 1kg
- Miel de châtaignier 500g ou 1kg
- Miel d'acacia 500g ou 1kg
- Miel de forêt 500g ou 1kg
- Pollen en pot de 200g

Prix : selon la grille tarifaire jointe

Jour de distribution : les jeudis indiqués au verso, dans les locaux de l'Auberge de Jeunesse, square des 4 chênes à Amiens, ou à la maison du Colonel

En cas de situation exceptionnelle (catastrophe climatique....) les conditions d'application de ce contrat pourront être revues, avec la possibilité d'une diminution des quantités livrées aux jours fixés.

Au cas où la situation se prolongerait, une réunion spécifique, devra réunir les adhérents et le producteur.

MIELS	Prix/ pot	Qté 12 octobre 23	Qté 7 Décembre 23	Qté Février 2023	Qté Avril 2023	TOTAL QUANTITE	TOTAL €
Printemps 500g	6,50 €						
Printemps 1kg	12 €						
Eté 500g	6,50 €						
Eté 1kg	12 €						
Tilleul 500g	7,5 €						
Tilleul 1kg	14 €						
Châtaignier 500g	7,50 €						
Châtaignier 1kg	14 €						
Forêt 500g	7,50 €						
Forêt 1kg	14 €						
Acacia 500g	8,50 €						
Acacia 1kg	16 €						
Pollen pot de 200g	8 €						
				TOTAL GENERAL :		€	

Règlement par : ☐ Espèce

☐ chèque(s) à l'ordre de **Philippe BEQUET** - N° de chèque(s) :

Nom :

Prénom :

Téléphone:

Adresse E-mail (en majuscule) :

Fait à :

le :

Signature adhérent

Signature Producteur